

# COMMUNE de CAUMONT-sur-AURE

## Compte rendu de la séance du conseil municipal du 13 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize juin, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Christophe LE BOULANGER, maire.

Date de convocation : 02 juin 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 02 juin 2022.

Membres en exercice	23
Membres présents et représentés	19
Quorum (8) 1/3 des membres	Atteint
Membres absents et excusés	4
Membres ayant donné pouvoir	0

**Membres présents** : BEZIERS Jean-Marie, BOUVIER Corinne, BROUILLARD Jean-Luc, DUVAL Estelle, GENNEVIEVE Michel, HANICOT Nathalie, LARUE Serge, LAURENT Gilles, LEJEUNE Michel, LEPREVOST Carine, LESENECHAL Marie-Josèphe, MAHE Roger, MOREAU Bérengère, PERALDI Sandra, PORET Michel, ROHAUT Thierry, TANNÉUR Claire, VAUGELADE Martine.

**Membres absents** : DESFAUDAIS Prisca, HYAU Samuel, JUÉL Madeleine,

**Membres excusés** : THOMAS Jean-Paul

**Membres ayant donné pouvoir** : NEANT

**Secrétaire de séance** : DUVAL Estelle

### Approbation du compte rendu de la réunion du conseil du 09/05/2022

Observations du conseil : NEANT

Compte rendu approuvé par les membres présents lors de la séance du 09/05/2022.

### Ajout points à l'ordre du jour

Le maire sollicite l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Courrier SARL JACQUELINE – Participation aux frais de viabilisation – Résidence de l'Ancienne Gare à Caumont
- Renouvellement du bail de la gendarmerie de Caumont
- Convention avec le SDEC Energie – Conseil en énergie partagé (CEP) – Niveau 1
- Convention avec le SDEC Energie – Conseil en énergie partagé (CEP) – Niveau 2
- Destruction du petit préau de l'école élémentaire Jean-Louis Etienne à Caumont

**Décision du conseil** : Adopté à l'unanimité.

### Administration générale

#### 1. Projet « Résidence autonomie » - Sollicitation d'un prêt communal

Le maire rappelle au conseil le projet de M. et Mme Pierre-Marie et Pauline SERGEANT, domiciliés à Caumont-l'Eventé, de réhabiliter l'ancienne maison de retraite, sise 27 route de Caen à Caumont-l'Eventé, en résidence autonomie.

Par écrit, ceux-ci ont sollicité un prêt communal de 35 000€ dans le cadre du financement de la résidence autonomie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à procéder au vote à bulletins secrets à la demande de Mme LESENECHAL.

**Décision du conseil** : Accord de principe, par 17 voix pour, 1 contre et 1 abstention. Adopté à la majorité des voix.

Les modalités pratiques de versement et de remboursement feront l'objet d'une prochaine délibération. Les services de l'antenne des Monts d'Aunay du service de gestion comptable de Vire et de la Sous-préfecture de Vire ont été, et seront, sollicités pour mener à bien ce dossier.

#### Observations :

Le maire :

- Projet en très bonne voie, et actuellement, aucun autre repreneur éventuel.
- **Prochains délibérés en septembre pour finaliser ce dossier.**
- Plan de financement : prêt remboursable sur 4 ans, pour info, le Conseil départemental versera 12 000€ pendant 15 ans à M. et Mme SERGEANT, cette aide ne figure pas dans leur plan de financement.

## 2. Remboursement acquisition matériel par des locataires

Le maire informe le conseil que M. et Mme Maurice et Monique COLLET, locataires d'un logement communal sis à Livry, ont eu l'opportunité d'acquérir une cuve à fuel pour remplacer celle existante qui était défectueuse, et ce pour un montant de 40,00€.

M. et Mme COLLET ont déposé en mairie la preuve de cet achat.

**Décision du conseil** : procéder au remboursement des 40€. Adopté à l'unanimité.

## 3. PSLA – Convention de répartition des coûts liés à la vacance des cabinets entre Pré-Bocage Intercom et Caumont-sur-Aure

*En attente du nouveau projet de convention.*

### Observations du maire :

Pour rappel, le conseil municipal avait demandé une baisse des loyers à hauteur de 5,50€/m<sup>2</sup> net de TVA et une renégociation des charges pour les locaux vacants (délibération N° 2022\_05-047 du 09/05/22).

L'Intercom a tenu compte des propositions du conseil et accepte une baisse des loyers à hauteur de 5,90€/m<sup>2</sup> et la renégociation des charges. **Ce sujet est inscrit à l'ordre du jour de la séance intercommunautaire du 29/06/22.**

La réception des travaux est prévue pour le 23/06/22.

### Décision du conseil :

Accord de principe, prendre la délibération dès réception de la nouvelle convention.

## 4. Décision modificative

Le maire rappelle la délibération prise lors de la séance du 09/05/2022 acceptant le devis présenté par EAM Matériels à Caumont-l'Eventé, pour l'acquisition d'un broyeur d'accotement au prix de 3 000,00€ TTC.

Le maire propose la modification modificative suivante afin de permettre le paiement de cette facture en investissement :

Section	Chapitre	Compte	Dépenses
Investissement	21	2188-1235	+ 3 000 €
Investissement	21	2152-1175	- 3 000 €

**Décision du conseil** : adopté à l'unanimité.

## 5. Avenant N°1 à la convention périscolaire entre la commune et Les Francas du Calvados 2021-2023

Le maire présente au conseil l'avenant N°1 à la convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Caumont-sur-Aure et l'association départementale des Francas du Calvados, en cours pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023.

**Cet avenant permettra notamment le paiement d'un acompte de 40% du montant total de la subvention accordée pour l'année N-1.**

Pour la suite des versements, le maire a demandé aux Francas de présenter au conseil une nouvelle convention mentionnant toutes les activités mises en place sur le territoire de la commune, les modalités de revalorisation et la périodicité des versements **(40% en janvier du montant total de la subvention accordée pour l'année N-1, 50% en avril du montant total de la subvention accordée pour l'année N moins le montant de l'acompte versé en début d'année et en septembre, le solde du montant total de la subvention accordée pour l'année N).**

**Décision du conseil** : adopté à l'unanimité.

### Observation :

Artimômes : fin de cette prestation en septembre prochain. Les économies ainsi réalisées permettront le retour de la musique dans les écoles (coût estimé à 9 000€ env.). L'école élémentaire Jean-Louis Etienne possède déjà des instruments.

**Budget Prévisionnel 2022  
Convention Francas - Caumont sur Aure  
PERISCOLAIRE**

01/01/2022 au 31/12/2022

	Artimômes	Petits Déjeuners Educatifs	Garderie Amstramgram	C.L.A.S.	Pause méridienne	Coût total convention périscolaire	
<b>CHARGES</b>	Charges salariales	8 586 €	6 456 €	37 351 €	10 182 €	89 116 €	151 691 €
	Intervenants extérieurs et personnel mis à disposition	7 000 €					7 000 €
	Budget pédagogique (matériel, fournitures, pharmacie, transports, sorties...)	3 000 €	198 €	400 €	800 €	1 000 €	5 398 €
	Alimentation	288 €	1 624 €	1 200 €	500 €	0 €	3 612 €
	Accompagnement éducatif (formation, participation fédérale, communication...)	3 300 €	330 €	3 300 €	330 €	1 650 €	8 910 €
	Frais annexes (déplacements, assurance, téléphonie...)	975 €		900 €	240 €	808 €	2 923 €
	Frais de gestion (secrétariat, comptabilité, paie, charges administratives)	3 356 €	1 047 €	2 550 €	840 €	6 786 €	14 579 €
<b>Total des charges prévisionnelles</b>	<b>26 505 €</b>	<b>9 655 €</b>	<b>45 701 €</b>	<b>12 892 €</b>	<b>99 360 €</b>	<b>194 113 €</b>	

<b>Convention communale et Aides de l'état</b>	Participation prévue commune	26 505 €	9 655 €	22 497 €	12 892 €	99 360 €	170 909 €
	Déductions prévisionnelles (C.A.F., M.S.A, appels à projets, ASP...)	-1 584 €	0 €	0 €	-5 155 €	-16 847 €	-23 586 €
	<b>Reste à charge commune prévu</b>	<b>24 921 €</b>	<b>9 655 €</b>	<b>22 497 €</b>	<b>7 737 €</b>	<b>82 513 €</b>	<b>147 323 €</b>

FRANCAS DU CALVADOS  
Maison des Associations  
1018 Grand Parc  
14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR  
Tel. 02 31 81 11 01  
francas14@francasnormandie.fr

## Affaires scolaires – Mme VAUGELADE, adjointe au maire

### 6. Compte rendu de la commission scolaire du 24/05/22

#### Restauration scolaire :

- Le collège Les Sources d'Aure de Caumont ne sera pas en mesure d'assurer les repas des 4, 5 et 7 juillet prochains en raison des travaux en cours. Une information sera donnée aux parents pour fournir à leurs enfants des pique-niques (repas froids) qui pourront être éventuellement pris en plein air.

- Lieux de restauration pour la rentrée scolaire :

- primaire : maintien de la cantine dans la salle des fêtes de Caumont (très bon retour de la part des enfants, des parents et des enseignants) ; Contrainte : dans la convention de location de la salle des fêtes de Caumont bien préciser les horaires suivants : « **...disponible à partir du vendredi 17h, ... remise des clés le lundi suivant à 8h30 au plus tard...** », à noter,

- primaire – CM2 : maintien des repas au collège,

- maternelle : maintien des repas dans le réfectoire rue de la Ferrière et dans les locaux de la garderie de Caumont.

#### Inscription à la cantine :

- 1) Inscription à l'année (pour les plannings bien définis)
- 2) Inscription au mois
- 3) Inscription ponctuelle ou variable :
  - a. 1 semaine avant par mail (+ nom des parents, de l'enfant, la classe et le nom de l'enseignant) ou par téléphone uniquement les lundi, mardi et jeudi matin (+nom des parents, de l'enfant, la classe et le nom de l'enseignant)
- 4) LES NON INSCRITS NE SERONT PAS PRIS EN CHARGE
- 5) Avant toutes nouvelles inscriptions vérifier si les comptes sont soldés
- 6) Maladie : les 2 premiers jours seront payants (fournir certificat médical)

#### Régie de cantine :

Suite au rendez-vous avec M. HOARAU, inspecteur divisionnaire à la trésorerie d'Aunay, et en présence de Christelle DELENTE, régisseuse communale, le vendredi 10/06/22 à Aunay :

- 1) Suppression de la régie de cantine (travail fastidieux et énergivore) au 01/09/22,
- 2) Travail effectué en mairie :
  - a. Pointage des repas pris assuré par Mme DELENTE,
  - b. Envoi des factures à la perception en dématérialisation (économie de papier, d'enveloppes, de timbres et de temps),

- 3) Travail effectué en perception :
  - a. Impayés : relances automatiques
  - b. Réception des paiements (chèque, virement, CB ou espèces),
  - c. Prélèvement possible dès la suppression de la régie,
- 4) Paiement en espèces possible près du bureau de tabac (- 300€). **Le prévenir.**
- 5) La commune aura un droit de regard sur les impayés,
- 6) Actuellement 4500€ d'impayés.

#### **ATSEM :**

- Suite à la fusion des écoles, proposition sera faite à la directrice, ou au directeur, d'une nouvelle organisation du temps de travail : la pause des ATSEM sur le midi serait de 13h30 à 14h, ainsi la présence de deux agents de la BAC ne sera plus nécessaire.

### **Développement économique/Communication – Mme HANICOT, adjointe au maire**

## **7. Compte rendu**

#### **Dates à retenir :**

**Du 4 au 26 juin :** exposition du mois à la micro-folie : exposition des œuvres de Jean Dominique Clément d'HUART

**14 juin :** Rencontre Café/Parents de 18h30 à 20h30 – Anacrouses

**18 juin :** Randonnée organisée par le CMDJ – départ 13h30

**18 juin :** Cinéma en plein air et apéro concert à partir de 19h30

**19 juin :** Deuxième tour des élections législatives

**24 juin :** Kermesse des écoles

**25 juin :** Karaoké organisé par le Body karaté à la Salle des fêtes de La Vacquerie

**26 juin :** Grand Barbecue organisé par l'association « Louison entre dans la ronde » au Souterroscope

**1<sup>er</sup> juillet :** Pique-nique avec les jeunes, les familles et les élus du CMDJ à partir de 19 h

**Du 2 au 3 juillet :** Fête St-Clair organisé par le comité « des fêtes

**Du 2 au 3 juillet :** Festival « Les pieds dans les étoiles » de Pré-Bocage intercom

#### **RAPPEL - INFO :**

Recrutement d'un service civique pour aider à la mise en place de la Micro-Folie (jeune de 16 à 25 ans). Appel aux bénévoles pour le fonctionnement de la médiathèque et la Micro-Folie : candidater : [mediatheque@caumont-sur-aure.fr](mailto:mediatheque@caumont-sur-aure.fr)

#### **Observation du conseil :**

Echo-montais de juin : félicitations pour cette nouvelle édition !

### **Urbanisme/Patrimoine/Défense incendie – M. PORET, maire délégué de Livy**

## **8. Aménagement des 4 cimetières – Travaux de terrassement**

Dossier en cours, en attente de plans côtés transmis par l'entreprise GRANIMOND. **A inscrire à l'ordre du jour de juillet.**

#### **Travaux de viabilisation Résidence de l'ancienne gare :**

Marché de travaux en cours (Cabinet CAVOIT, maître d'œuvre).

Alimentation en gaz : le coût des travaux de tranchées a été prévu dans l'étude, mais la réglementation dit « **Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Réglementation Environnementale RE 2020 interdit la pose de chaudière à gaz dans les bâtiments neufs. Sont concernés tous les modèles, y compris les chaudières gaz à condensation.** » **A revoir et à suivre.**

#### **Collecte des ordures ménagères et recyclables :**

Les rippers décident régulièrement de ne pas collecter certaines OM pour des raisons diverses et variées.

M. PORET propose de provoquer une réunion avec les services de PBI. **Faire courrier ferme !**

## 9. Forum des associations

Réunion prévue le 20/06/22 pour la préparation du forum. **A suivre.**

## Travaux – Personnel – M. ROHAUT, adjoint au maire

## 10. Tableau des effectifs

Considérant que les besoins des services ont nécessité la création de 2 emplois permanents, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs afin que celui-ci reflète la réalité des emplois pourvus.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs comme suit :

Cadres d'emplois et grades	Nbre d'emplois et durée hebdomadaire	Motif
<b>Cadre d'emplois des rédacteurs</b>		
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à 35/35 <sup>ème</sup>	
<b>Cadre d'emplois des adjoints administratifs</b>		
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à 35/35 <sup>ème</sup>	
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 35/35 <sup>ème</sup>	
<b>Cadre d'emplois des adjoints techniques</b>		
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2 postes à 35/35 <sup>ème</sup>	
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2 postes à 35/35 <sup>ème</sup>	
Adjoint technique	5 postes : 4 à 35/35 <sup>ème</sup> et 1 à 10/35 <sup>ème</sup>	<b>Création 1 poste à 35/35<sup>ème</sup></b>
<b>Cadre d'emplois des ATSEM</b>		
ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2 postes à 35/35 <sup>ème</sup>	
<b>Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine</b>		
Adjoint du patrimoine	1 poste à 35/35 <sup>ème</sup>	<b>Création</b>

**Décision du conseil** : adopté à l'unanimité.

## 11. Compte rendu de la commission du personnel du 10/05/22

Exposé de M. ROHAUT, adjoint au maire.

### 1) **Changements de grades**

- a. Christelle DELENTE, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe : IM 370
  - i. Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe : IM 380  
Décision de la commission : avancement reporté, doit atteindre certains objectifs (cantine, organisation des élections). **A revoir en septembre.**
- b. Béatrice NIARD, adjoint technique : IM 363
  - i. Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe : IM 370  
Décision de la commission : avancement de grade accepté

### 2) **Contrat aidé**

Fin du contrat aidé signé avec M. RENOULT au 14/06/2022.

### 3) **Gestion du personnel**

Service scolaire : Mme VAUGELADE, adjointe au maire

Service administratif : M. LE BOULANGER, maire,

Service technique : M. ROHAUT, adjoint au maire.

### 4) **Administration générale**

Mme ROLLAND, secrétaire générale, secondera M. ROHAUT pour toutes les affaires générales (règlement intérieur, contact avec le CDG14, le CNFPT, etc.).

### 5) **Mairies annexes de Livry et La Vacquerie – Permanences pendant les vacances de juillet et août**

Fermeture des mairies annexes pendant cette période :

- Informer la population, récupérer le courrier et consulter les boîtes mails régulièrement.

## **6) Mairie annexe de Caumont – Permanences les samedis matin pendant les vacances de juillet et août**

Maintien des permanences :

- Tenir un cahier de fréquentation (accueil + téléphone). **A suivre.**

## **7) Employés communaux**

Prévoir un apéro dinatoire employés/élus :

- Charge Mme PERALDI de l'organiser. **A suivre.**

## **Observation du conseil :**

M. LEJEUNE : fournir aux agents du service technique des tenues identiques et de haute visibilité. Commande à passer par la commune et non par les agents. **A suivre.**

## **12. Aménagement des aires de jeux**

Exposé de Mme BOUVIER, conseillère municipale.

Sujet reporté, en attente de devis. **A inscrire à l'ordre du jour de juillet.**

## **13. Sécurisation de la rambarde du Souterroscope**

Exposé de M. ROHAUT, adjoint au maire.

Dossier en cours. **A suivre.**

### **Intercommunalité – Mme BOUVIER, conseillère municipale**

## **14. Compte rendu**

### **Compte rendu du conseil communautaire du 11 mai 2022**

#### **Informations :**

#### **PSLA de Caumont-sur-Aure :**

L'entrée des professionnels de santé est prévue pour début juillet 2022.

#### **Délibérations :**

Renouvellement de la convention Tourisme et Patrimoine avec le Conseil Départemental du Calvados et ce pour 3 ans.

La convention de répartition des coûts liés à la vacance des cabinets entre Pré-Bocage Intercom et Caumont-sur-Aure, dans le cadre du PSLA de Caumont-sur-Aure, a été reportée au prochain conseil communautaire.

Attribution des subventions 2022 aux associations culturelles :

- Cinéma Paradisio
- Ecole de musique
- Le Doc
- AIPOS

### **Citoyenneté – Mme PERALDI, conseillère municipale**

## **15. Préparation des repas des aînés**

**Compensation pour les aînés de La Vacquerie**, privés de repas en raison de la crise sanitaire : invitations pour assister aux repas de Caumont ou de Livry.

**Présence** : chaque conseiller doit informer Mme PERALDI de sa présence aux différents repas.

**Pour rappel :**

- Repas des aînés de La Vacquerie : 04/09/2022
- Repas des aînés de Livry : 09/10/2022
- Repas des aînés de Caumont-l'Eventé : 27/11/2022

**Age limite :**

- 63 ans pour Livry et La Vacquerie (+1 an/an pour arriver à 65 ans).
- 65 ans par Caumont

## 16. Courrier SARL JACQUELINE – Participation frais viabilisation parcelles Résidence de l'ancienne gare

Le maire donne lecture du courrier transmis par la SARL JACQUELINE à Maisons, en date du 31/05/2022.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal décide d'entamer une procédure contentieuse. **A suivre.**

## 17. Renouvellement du bail de la gendarmerie

Le maire présente au conseil le formulaire de renouvellement du bail transmis par la Région de Gendarmerie, service des affaires immobilière, à Caen, relatif à la location de la caserne de gendarmerie de Caumont-sur-Aure :

- 57 995€/an (au lieu de 52 368€/an)
- Durée du bail : 9 ans
- Pour info : les annuités de remboursement de l'emprunt pour la construction de la gendarmerie sont de 51 080,06€ pour 2022. Terme du prêt en 2024.

**Décision du conseil** : adopté à l'unanimité.

## 18. Mise en place du Conseil en Energie Partagé entre la commune de Caumont-sur-Aure et le SDEC Energie – Adhésion au niveau 1

Le maire présente au conseil municipal le service développé par le SDEC (Syndicat Départemental d'énergie du Calvados) intitulé « Conseil en Energie Partagé » (CEP).

Proposé sous trois niveaux d'accompagnement pour être au plus près des besoins des collectivités, ce service vise à accompagner les communes dans leur projet de rénovation.

L'adhésion au service de conseil en énergie partagé (CEP) de niveau 1 vise à mettre en place un suivi dynamique des consommations et dépenses énergétiques des bâtiments de la collectivité pour identifier les plus énergivores et déclencher par la suite une stratégie de rénovation énergétique adaptée.

Ce service se décompose en deux phases :

- 1/ la mise à disposition d'un logiciel de suivi des consommations et dépenses d'énergies,
- 2/ Une analyse des données de suivi pour conseiller la commune sur les enjeux prioritaires et analyser les indicateurs clés : évolution des consommations, des dépenses, repérage des bâtiments prioritaires, maintenance et régulation des systèmes de chauffages, etc...

La liste des bâtiments concernés par le CEP de niveau 1 est arrêtée ci-dessous.

La durée d'adhésion au service de CEP niveau 1 est de 4 ans.

N°	Nom du bâtiment	Adresse	Nombre de points de livraison énergie
	<b>CAUMONT L'EVENTE</b>		
1	Cantine	Rue de la Ferrière	1
2	Ecole élémentaire	14 rue de Belfort	1
3	<b>Mairie</b>	<b>Place de la mairie</b>	<b>1</b>
4	Salle des fêtes	5 rue de la mairie	1
	<b>LIVRY</b>		
5	Bureau de vote	Rue du Bourg	1
6	Mairie	Rue du Bourg	1
7	Ancienne école	Rue du Bourg	1

Le nombre de points de livraison correspond au nombre d'énergie différents dans le bâtiment (électricité, gaz naturel, gaz propane, bois, fioul...).

Le montant de la cotisation à verser au SDEC ENERGIE a été fixé par l'organe délibérant comme suit :

- ✓ Nombre de bâtiments : 7
- ✓ Coût du service : 500€/an + 50€/bâtiment/an, soit 850€/an
- ✓ Aide du SDEC ENERGIE : 80% (commune de catégorie C)

**Soit une contribution de la collectivité de 170€ par an pendant 4 ans.**

**Décision du conseil** : adopté à l'unanimité.

### **Observations du conseil :**

La commune déléguée de La Vacquerie ne figure pas dans la liste des bâtiments. **A revoir.**

Qui fait quoi ? : cartographie, réalisation de base de données, etc. **A revoir.**

## 19. Mise en place du Conseil en Energie Partagé entre la commune de Caumont-sur-Aure et le SDEC Energie – Adhésion au niveau 2

Le maire présente au conseil municipal le service développé par le SDEC (Syndicat Départemental d'énergie du Calvados) intitulé « Conseil en Energie Partagé » (CEP).

Proposé sous trois niveaux d'accompagnement pour être au plus près des besoins des collectivités, ce service vise à accompagner les communes dans leur projet de rénovation.

L'adhésion au service de conseil en énergie partagé (CEP) de niveau 2 vise à définir la stratégie de rénovation associée à certains de ses bâtiments.

Ce service se décompose en plusieurs étapes :

1/ la réalisation d'un audit énergétique, conforme au cahier des charges de l'ADEME, par un bureau d'études spécialisé,

2/ Un accompagnement du SDEC Energie dans la phase de réalisation de l'audit, le choix du scénario de travaux adapté, l'identification des aides mobilisables, ainsi que, le cas échéant, le respect des obligations du décret tertiaire.

La liste du bâtiment concerné par le CEP de niveau 2 est arrêtée ci-dessous.

La durée d'adhésion au service de CEP niveau est de 1 an.

Bâtiment : Mairie de Caumont-sur-Aure	
Surface	1088m <sup>2</sup>
Typologie	STANDARD
Bilan CEP de moins de 10 ans	NON

Le coût de l'accompagnement CEP de niveau 2 s'élève à :

Intitulé de la dépense	Montant dépenses	Intitulé de la recette	Montant recettes
Accompagnement SDEC Energie	3 000,00€	Aide SDEC Energie (dont ACTEE)	4 695,00€
Audit du bâtiment (en €TTC)	2 754,00€	Contribution commune (fonds propres)	1 127,85€
Frais de gestion (3% du cout HT de l'audit)	68,85€		
<b>TOTAL</b>	<b>5 822,85€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 822,85€</b>

Le montant de l'aide du SDEC Energie sur le volet accompagnement est conforme au guide des aides et contributions financières 2022 validé par le Comité Syndical en date du 24 mars 2022, à savoir :

- Pour une commune de catégorie C : 80%

Le montant de l'aide du SDEC Energie, complété des financements obtenus avec le programme ACTEE (action des collectivités territoriales en matière d'efficacité énergétique) est de 80 % sur la part HT du coût de l'audit du bâtiment restant à la charge de la commune dans la limite de 6 000 € (hors frais de gestion).

La TVA est payée en intégralité par le SDEC Energie. Les frais de gestion sont intégralement supportés par la commune.

**Compte tenu des aides mobilisables, la contribution de la commune est donc de 1 127.85€.**

**Décision du conseil** : adopté à l'unanimité.

## 20. Démolition du petit préau de l'école élémentaire Jean-Louis Etienne à Caumont

Structure devenue dangereuse pour les enfants.

Devis de la SARL LAIR XE de 4 560€ TTC :

- démolition du préau, démontage de la toiture et évacuation, démontage du mur en pierre et mise à niveau pour arriver au mur attenant.

Travaux à effectuer pendant les vacances scolaires.

**Décision du conseil** : adopté à l'unanimité.

## **21. Affaires diverses**

### **Diffusion des informations à la population**

Mme LESENECHAL : voir pour l'utilisation du panneau d'information de l'ACC, situé dans le square de l'église à Caumont : plus de visibilité pour les concitoyens. **A suivre.**

### **Feu d'artifice de la fête St Clair**

Prévu près de l'église de Caumont. A revoir, risque de retombées sur les véhicules ou autre matériel. **A suivre.**

### **Voirie**

Caumont : face au Crédit agricole, rue du Sentier, pavé descellé, dépasse de 10cm, dangereux. **Intervention urgente.**

### **Débroussaillage**

Entreprise GODEY, intervention dès mercredi prochain, a pris du retard (un problème mécanique). Le devis retenu stipulait un premier passage entre le 15 mai et le 15 juin et un deuxième passage entre le 15 octobre et le 15 novembre.

Commencer par un débroussaillage horizontal et dans les rues les plus étroites. **A suivre.**

### **Sacs jaunes**

Organiser des journées dédiées à la distribution de sacs jaunes à nos concitoyens.

M. LARUE, conseiller municipal et Mme VAUGELADE, adjointe au maire, sont chargés de ce dossier (info dans Echo-montais et Mairie Pop'In). **A suivre.**

### **Lavoir de La Martinière à Caumont**

M. PORET : devis pour le démontage et la reconstruction de 16 000€ TTC.

Voir lors de la réunion du 01/07/22 si subvention possible. **A suivre.**

### **Projet acquisition terrain conjoints LEREDDE derrière la salle des fêtes de Caumont**

**Dossier à suivre.**

### **Projet acquisition terrain succession GUILLEMETTE, rue Thiers à Caumont**

**Dossier à suivre.**

### **Prochaines réunions**

Réunion préparatoire : lundi 27 juin 2022, à 18 heures, à Livry.

Réunion du conseil : jeudi 07 juillet 2022 à 19h, salle du conseil de Caumont.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h40.